

Programme d'ETP : L'évaluation quadriennale

Fiche n°5

L'évaluation quadriennale, qui se déroule la 4^e année d'autorisation, est une démarche de bilan des 3 années de mise en œuvre du programme depuis la date de la dernière autorisation par l'Agence Régionale de Santé.

Elle permet aux équipes et aux coordonnateurs de prendre des décisions sur les changements et les conditions nécessaires à la poursuite du programme d'ETP. Elle a pour caractéristiques d'être orientée à la fois sur les résultats attendus de l'ETP ou effets et sur les évolutions du programme.

L'évaluation quadriennale permet aux équipes et coordonnateurs de continuer à s'engager sur des actions de pérennisation, d'amélioration et des changements nécessaires à la poursuite du programme, et de prendre des décisions pour l'avenir du programme.

Elle est jointe à la demande de renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre du programme de l'ARS.

A. Le programme et l'identification

Renseignements sur le programme au moment de l'évaluation quadriennale : composition de l'équipe et description succincte du programme.

B. Déroulement de l'évaluation quadriennale

Décrire les modalités de déroulement de cette évaluation, en précisant :

- * Les participants (y compris les patients ayant participé),
- * L'organisation (ainsi que les réunions au préalable) et
- * La démarche de mise en œuvre (aide extérieure).

C. Analyse des effets du programme d'ETP et conclusions

Changements attendus chez les bénéficiaires grâce à la mise en œuvre du programme

Du point de vue de l'équipe

- * Jusqu'à quel point les bénéficiaires acquièrent-ils des compétences à l'issue des séances d'ETP ?
- * Dans quelle mesure les bénéficiaires ont-ils développé un processus de changement et d'adaptation dans la vie quotidienne ?

Du point de vue des bénéficiaires (patients, entourage)

- * Dans quelle mesure les bénéficiaires estiment-ils que le programme est utile pour mettre en œuvre des compétences dans la vie quotidienne ?
- * Dans quelle mesure les bénéficiaires estiment-ils que le programme est utile pour accompagner leur développement personnel ?
- * Dans quelle mesure les bénéficiaires estiment-ils que le programme est utile pour accompagner leur capacité d'autodétermination (au sens d'autonomie) ?
- * Dans quelle mesure les bénéficiaires estiment-ils que le programme est utile pour faciliter la communication avec les professionnels de santé ?

Effet favorable :

Va dans le sens de ce qui est attendu du programme et conforte l'équipe dans ses bonnes pratiques.

Exemple : globalement les bénéficiaires acquièrent les compétences définies avec eux et travaillées lors des séances d'ETP et peuvent les mettre en pratique ; l'équipe et les bénéficiaires ont une perception positive de l'utilité du programme ; le médecin traitant constate une implication des patients dans la gestion de leur maladie.

Effet défavorable :

Ne va pas dans le sens de ce qui est attendu du programme et oriente alors vers des améliorations à apporter au programme.

Exemple : globalement les compétences d'adaptation sont peu ou pas abordées et/ou non acquises même partiellement, des modalités de maintien dans le temps des compétences des bénéficiaires ne sont pas encore développées au sein du programme ou en lien avec le médecin traitant.

Du point de vue du médecin généraliste et autre spécialiste et des professionnels de santé du parcours de soins

- * Jusqu'à quel point la participation des bénéficiaires (patients, proches) au programme d'ETP favorise-t-elle leur adhésion et leur implication dans la gestion de la maladie ?
- * Dans quelle mesure la relation interpersonnelle entre patients, proches et soignants a-t-elle évolué du fait de la participation des bénéficiaires à une offre d'ETP personnalisée ?

Conséquences sur le fonctionnement de l'équipe

Du point de vue de l'équipe

- * Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme d'ETP a-t-elle entraîné une dynamique au niveau collectif ?
- * Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme d'ETP a-t-elle entraîné une dynamique au niveau individuel ?
- * Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme d'ETP a-t-elle fait évoluer la relation interpersonnelle avec les bénéficiaires ?
- * Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme d'ETP a-t-elle fait évoluer la relation avec les médecins traitants et les professionnels de santé du parcours de soins ?

C. Analyse des effets du programme d'ETP et conclusions (suite)

L'intégration dans l'offre locale

Du point de vue de l'équipe

- * Dans quelle mesure les actions de communication sur les objectifs, le contenu du programme et son déroulement ont-elles rendu le programme visible et attractif au niveau local ou régional ?
- * Dans quelle mesure le programme tend-il à réduire, ou à ne pas accroître, les inégalités de santé ?
- * Dans quelle mesure la continuité du parcours éducatif est-elle assurée en lien avec le médecin traitant ?

Conclusions de l'analyse des effets du programme

Les constats et ce qui les explique :

- * Les effets favorables du programme qui confortent l'équipe dans ses bonnes pratiques et son organisation ;
- * Les effets défavorables du programme qui entraînent une insatisfaction dans la mise en œuvre du programme.
- * Les actions à poursuivre, les améliorations et les changements réalistes du programme à prévoir.

Rédiger la partie correspondante du rapport d'évaluation quadriennale.

D. Analyse des évolutions du programme d'ETP et conclusions

Evolutions de la mise en œuvre du programme

- * Les principaux points forts, points faibles, les difficultés résolues.
- * Les conditions de réussite et les freins à la mise en œuvre.
- * Les principales améliorations apportées à la qualité du processus de mise en œuvre du programme, suite aux évaluations annuelles.

Evolutions des indicateurs de fonctionnement, de mise en œuvre et de coordination

- * L'évolution des indicateurs communs à l'ensemble des programmes d'ETP : fonctionnement (intervenants, formation) ; mise en œuvre (activité, programme personnalisé, offre de suivi) ; coordination (partage d'information sur les étapes clés de la démarche éducative). Cf. encadré.
- * L'évolution d'autres indicateurs choisis et suivis en routine par l'équipe.

Evolutions de la structuration du programme

- * Les ajustements apportés au programme écrit, document de référence pour l'équipe : objectifs pédagogiques, contenu du programme, méthodes pédagogiques et d'évaluation, complémentarité des compétences des intervenants, place des patients intervenants, continuité de l'éducation et coordination.
- * L'actualisation du programme au cours des 3 années.
- * L'adaptation réelle du programme au profil des patients et la prise en compte de nouveaux besoins et attentes des bénéficiaires.
- * Structuration du programme en termes d'adéquation aux recommandations sur l'ETP, au cahier des charges national, et d'adaptation aux besoins et attentes des bénéficiaires.

Conclure sur l'analyse des évolutions du programme et de sa mise en œuvre.

Noter les actions à poursuivre, les améliorations à apporter et les changements à effectuer pour son évolution.

E. Décisions pour l'avenir du programme:

Reprendre les conclusions de l'analyse des effets et de celles des évolutions du programme.

Identifier les actions à poursuivre, les changements à prévoir pour améliorer le contenu, l'organisation et la mise en œuvre du programme.

Apprécier les marges de progression possibles et la faisabilité des actions à prévoir.

S'engager en équipe sur une des décisions d'avenir pour le programme :

- * Poursuite du programme à l'identique avec des actions de pérennisation ;
- * Poursuite du programme avec des actions de pérennisation, changements et améliorations mineurs, faisables à court terme ;
- * Poursuite du programme avec des actions de pérennisation, changements et améliorations importants, faisables à moyen ou long terme ;
- * Difficultés à poursuivre le programme sans soutien et aide au motif, par exemple, d'un déficit de patients suivant le programme, de ressources, de compétences en ETP, d'écarts importants par rapport aux bonnes pratiques de réalisation de l'ETP.

Rédiger un court argumentaire dans le rapport d'évaluation quadriennale pour expliquer les décisions choisies et les actions qui les accompagnent dans l'ordre de priorisation de l'équipe.

F. Modalités de mise à disposition du rapport d'évaluation quadriennale

Décrire la façon de mise à disposition du rapport d'évaluation quadriennale et les modalités de diffusion aux bénéficiaires et aux professionnels de santé du parcours .

Les indicateurs :

- * **Le fonctionnement du programme d'ETP** : indicateurs sur «les intervenants directs auprès des patients» qui conjuguent le besoin de suivre la composition, la complémentarité de l'équipe et sa formation et l'exigence de qualité quant à la multiprofessionnalité et les compétences pour réaliser une ETP ;
- * **La mise en œuvre du programme d'ETP** : indicateurs sur «les patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé d'ETP » qui conjuguent le suivi du nombre de patients qui ont bénéficié d'un programme personnalisé d'ETP et l'exigence de qualité quant au déroulement d'un programme personnalisé ;
- * **La coordination du programme personnalisé d'ETP** : indicateurs sur le « partage d'information sur les étapes clés du programme personnalisé » qui conjuguent le suivi du partage d'information nécessaire à la cohérence et à la continuité du programme personnalisé pour un patient et l'exigence de qualité quant au contenu minimal.